

## TARIFS DES HONORAIRES DE VENTE A LA CHARGE DU VENDEUR

- Biens immobiliers dont le prix **net vendeur** est compris entre :

De 0 à 49 999 €: Commission 10 % TTC

De 50 000 € à 149 999 €: Commission 7 %TTC

De 150 000 € et au-delà : 6 % TTC

Avis de valeur écrit et circonstancié : 200,00 € TTC
Plus frais de déplacement hors Mende : 0,50 € TTC/km

